

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019 - 20H00

Présents : J. Pérantoni, G. Hanus, J. Chardin, H. Rouyer et M. Rouyer.

Absent excusé : /

J. Chardin a été désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 23 janvier 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Vote du compte administratif 2018 de la Commune

DCM 3-2019 : le Conseil Municipal, sous la présidence de Gilles Hanus, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Jacques Pérantoni, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions de virement de crédit de l'exercice considéré, à l'unanimité et en l'absence du Maire, vote le compte administratif 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

	Dépenses	Prévu :	327 989,42
		Réalisé :	303 476,17
		Reste à réaliser :	2 700,00

	Recettes	Prévu :	328 173,27
		Réalisé :	375 047,60
		Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

	Dépenses	Prévu :	125 415,00
		Réalisé :	100 812,22
		Reste à réaliser :	0,00

	Recettes	Prévu :	155 743,45
		Réalisé :	164 286,68
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	71 571,43
Fonctionnement :	63 474,46
Résultat global :	135 045,89

Pour mémoire, les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 90 075,57 € en 2017 et 98 981,35 € en 2016. L'accroissement de l'année 2018 s'explique par l'installation de la mairie dans ses nouveaux locaux et les frais liés à l'inauguration le 26 mai ainsi que l'organisation conjointe du 11 novembre avec les communes voisines. En 2019, les dépenses de fonctionnement devraient reprendre un niveau antérieur.

Vote du compte de gestion 2018 de la Commune

DCM 4-2019 : le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion a été établi par M. Loïc DUPON, receveur, à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à leurs écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2018 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Affectation des résultats de fonctionnement 2018 de la Commune

DCM 5-2019 : le Conseil municipal, sous la présidence de Jacques PERANTONI, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ce 21 mars 2019, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	29 541,01
- un excédent reporté de :	33 933,45
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	63 474,46
- un excédent d'investissement de :	71 571,43
- un déficit des restes à réaliser de :	2 700,00
soit un excédent de financement de :	68 871,43

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

résultat d'exploitation au 31/12/2018 : excédent	63 474,46
affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00
résultat reporté en fonctionnement (002)	63 474,46
résultat d'investissement reporté (001) : excédent	71 571,43

Vote du compte administratif 2018 du service assainissement

DCM 6-2019 : le Conseil Municipal, sous la présidence de Gilles Hanus, Adjoint, délibérant sur le compte administratif du service assainissement de l'exercice 2018 dressé par Jacques Pérantoni, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions de virement de crédit de l'exercice considéré, à l'unanimité et en l'absence du Maire, vote le compte administratif 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	11 616,00
	Réalisé :	7 775,07
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	44 060,70
	Réalisé :	40 060,33
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	26 079,41
----------	---------	------------------

	Réalisé :	14 872,62
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	26 079,41
	Réalisé :	20 450,46
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	36 285,26
Fonctionnement :	5 577,84
Résultat global :	41 863,10

Le Maire note la poursuite de la stabilisation des dépenses de fonctionnement pour la station d'épuration (15 082,53 € en 2017 et 15 109,00 € en 2016) mais fait observer le risque d'un déficit en raison de la diminution des recettes et des difficultés du syndicat des eaux du Trey Saint Jean à appréhender celles-ci dans des délais normaux.

Vote du compte de gestion 2018 du service assainissement

DCM 7-2019 : le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion a été établi par M. Loïc DUPON, receveur, à la clôture de l'exercice du service assainissement.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à leurs écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2018 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Affectation des résultats de fonctionnement 2018 du service assainissement

DCM 8-2019 : Le Conseil municipal, sous la présidence de Jacques PERANTONI, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ce 21 mars 2019, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	1 981,43
- un excédent reporté de :	3 596,41
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	5 577,84
- un excédent d'investissement de :	36 285,26
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
soit un excédent de financement de :	36 285,26

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

résultat d'exploitation au 31/12/2018 : excédent	5 577,84
affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00
résultat reporté en fonctionnement (002)	5 577,84
résultat d'investissement reporté (001) : excédent	36 285,26

Budget primitif 2019 de la Commune

DCM 9-2019 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les propositions nouvelles du Budget Primitif 2019 de la Commune présenté par le Maire et s'élevant aux sommes suivantes :

- en section de Fonctionnement :	Dépenses :	189 028,46 €
	Recettes :	189 028,46 €
- en section d'Investissement :	Dépenses :	208 010,89 €
	Recettes :	210 710,89 €

Pour mémoire, le Maire rappelle le budget total tenant compte des restes à réaliser 2018 :

- en section de Fonctionnement :	Dépenses :	189 028,46 €
	Recettes :	189 028,46 €
- en section d'Investissement :	Dépenses :	210 710,89 €
	Recettes :	210 710,89 €

Le Maire observe qu'il s'agit d'un budget de transition après les investissements 2017 et 2018 liés aux travaux de la mairie et de la salle polyvalente. Ce budget sert à préparer l'avenir, notamment le projet d'enfouissement des réseaux secs, de sécurisation et requalification de la Grande Rue prévus pour le second semestre 2020.

Subvention au CCAS

DCM 10-2019 : après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 2 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune pour l'année 2019.

Subventions aux associations

DCM 11-2019 : sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal accorde, à l'unanimité, les subventions suivantes pour l'année 2019 :

Amicale du personnel communal et intercommunal Mad et Moselle	70 €
FNACA – Comité cantonal de Thiaucourt	50 €
Groupe Sportif Thiaucourtois de football	50 €
Solidarités Nationales et Internationales PAM	70 €
Association des paralysés de France (APF)	50 €
SSIAD du Val de Lorraine	50 €
Foyer Rural d'Essey et Maizerais	100 €
Aînés ruraux générations mouvements Rupt de Mad	50 €
ADMR des Trois Vallées	50 €
Judo Club de Vigneulles-Fresnes	50 €

Budget primitif 2019 du service assainissement

DCM 12-2019 : après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les propositions nouvelles du Budget Primitif 2019 du service assainissement présenté par le Maire et s'élevant aux sommes suivantes :

- en en section d'Exploitation :	Dépenses :	17 660,84 €
	Recettes :	17 660,84 €
- en section d'Investissement :	Dépenses :	11 666,00 €
	Recettes :	44 229,26 €

Autorisation au Maire de faire appel à un huissier de justice

DCM 13-2019 : le Maire expose au Conseil que, pour éviter un éventuel désaccord ou conflit, notamment avec un locataire d'un logement communal, il peut être nécessaire de faire appel à un huissier de justice dans des délais courts.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à faire appel à un huissier de justice dans le but de préserver les intérêts de la Commune.

Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage

DCM 14-2019 : le Maire expose que le projet d'enfouissement des réseaux secs, de sécurisation et de requalification de la Grande Rue nécessitera de disposer d'une assistance à maîtrise compte tenu de la complexité du dossier. La Commune étant adhérente à Meurthe-et-Moselle Développement 54, il propose de conventionner avec cet organisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec MMD 54.

Informations et questions diverses

→ Élections européennes du 26 mai 2019 : le Conseil décide que les heures d'ouverture du bureau de vote seront les horaires habituels, soit de 8H00 à 18H00. Le scrutin se fera au secrétariat de mairie, les locaux étant accessibles aux personnes à mobilité réduite.

→ Réparation des horloges du clocher : le Conseil approuve le devis de l'entreprise Chrétien pour la réparation des 3 horloges qui se monte à 1 546 € HT et 1 855,20 € TTC.

→ Les ouvertures du clocher ayant été refermées avec du grillage neuf en collaboration avec le Parc Naturel. Les pigeons ne pouvant plus y pénétrer, celui-ci sera nettoyé et désinfecté en faisant appel à une entreprise spécialisée. Les portes de l'église et du clocher seront ensuite repeintes dans la teinte de la mairie.

→ Jardin partagé : 3 familles se sont manifestées favorablement. Elles détermineront la surface qu'elles veulent cultiver sur la parcelle AA29 et gèreront en autonomie leurs jardins. Une partie sera réservée au Conseil des jeunes pour la plantation de potirons/citrouilles pour Halloween.

→ Quelques personnes ont accepté d'adopter des jardinières et massifs. Elles choisiront les fleurs qu'elles souhaitent planter. Pour les jardinières non prises en charge, le Maire indique que de la lavande et des plantes aromatiques ne nécessitant pas d'arrosage seront plantées.

La séance est levée à 23H00.

NB : le présent compte-rendu est diffusé sous réserve de son approbation par le Conseil municipal lors de sa prochaine séance.